

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 11 décembre 2018 à 19h30

Affiché en application de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MMES MM. JANIN, SOUCHON, MANTEL, BERTHELET, BARDIN, PEYTOUD, ERSTER, BERNARD, VALENCIER et SEYVE

Absents excusés : Mmes MOULA, RICHARD, DUPUIS et MAGNAN, MM CAILLAUX, PORCHERON et RONZON

Absent ayant donné procuration :

Mme PEYTOUD est nommée secrétaire de séance.

Après avoir procédé aux modifications, le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 29 octobre.

Ordre du jour :

ACTIVITES SOCIALES

⇒ PRIX DU REPAS ADULTE DU MERCREDI

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'un repas est servi aux personnes de plus de 70 ans chaque premier mercredi du mois.

Commencé en septembre, 30 convives étaient inscrits mais aujourd'hui leur nombre atteint 52. Les participants sont ravis. Le prix du repas était initialement fixé à 7.50 € et il est proposé de l'augmenter à 8.50 € pour l'année 2019 pour assurer l'équilibre du budget et de faire face à cet afflux supplémentaire.

Mme PEYTOUD souhaite savoir si cette augmentation a déjà été annoncée aux participants réguliers

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Mme SOUCHON confirme et fait état de retour des participants qui trouvent que le prix est modique compte tenu de ce qui est servi.

Monsieur le Maire complète en indiquant qu'il y a une entrée, un plat principal et son accompagnement, un dessert, café et vin inclus dans le prix du repas.

M. BERNARD est surpris par la présence du vin et du café

Monsieur le Maire confirme la présence de tous ces items pour 7.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la proposition de repas aux personnes âgées les mercredis des périodes scolaires
FIXE le montant du repas à 8,50 € par repas et par personne

Vote à l'unanimité

BUDGET ET FINANCES**⇒ DECISION MODIFICATIVE NUMERO 4**

Monsieur le Maire évoque la note de synthèse de cette décision modificative remis à tous les élus avec les convocations.

En 2018, l'investissement a été important : 6^e classe, réseau chaleur, maison de santé, démarrage de l'étude sur les maisons d'autonomie.

En fonctionnement, l'excédent 2018 est comparable à celui de 2017. Par rapport à toutes les actions engagées : c'est un bon résultat.

Arrivée de Mme MAGNAN

Comme indiqué dans la note technique, cette décision modificative vise à terminer l'année sereinement mais également à préparer le premier trimestre 2019 avant le vote du budget.

Arrivée de M. RONZON

Investissement dépenses	Montant
202 – Document d'urbanisme	+ 6 000
2051 – Concession logiciels et droits similaires	+ 8 000
2041582 – Autres groupements (SEDI)	+ 88 000
2111 – Terrains nus	+ 5 000
2128 – Autres agencements de terrains	+ 40 000
21538-101 : réseau chaleur	+ 33 000
2188 – Autres immobilisations corporelles	+ 5 000
2313 – Constructions en cours	- 142 600
231318 – Immobilisation en cours église	- 45 000
275 – Dépôts et cautionnements versés	+ 2 600
Fonctionnement dépenses	
6411 – Personnel titulaire	+ 13 000
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 000
615228 – Entretien et réparations autres bât	- 2 750
615231 – Entretien et réparation de Voirie	- 2 750
Fonctionnement recettes	
6419 – Remboursement sur rémunération	+ 2 500
7788 – Produits exceptionnels divers	+ 6 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
APPROUVE la décision modificative proposée ;

Vote à l'unanimité

ECOLE ET PERISCOLAIRE

⇒ SIGNATURE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEdT)

Monsieur le Maire explique qu'Eyzin-Pinet est incluse dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), réalisé en lien avec 6 autres communes, et porté par celle d'Estrablin. Cette dernière gère les contrats et les relations avec les partenaires.

Ce groupement représente 11 500 habitants.

Ce PEDT permet à la fois d'adhérer à un mécanisme récent qui encadre l'accueil des mercredi après-midi mais également de bénéficier d'un taux d'encadrement allégé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de PEdT et la convention qui y est lié

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative au Projet Éducatif Territorial (PEdT)

Vote à l'unanimité

Mme PEYTOUD souhaitait savoir si les 6 communes devaient délibérer

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

VIE ASSOCIATIVE

⇒ SUBVENTION

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il s'agit d'une nouveauté au niveau intercommunal. Une nouvelle règle a été instaurée : quand une association fait une demande de subvention au niveau de Vienne Condrieu Agglomération (VCA), l'agglomération ne participera que si la commune participe également.

Cette décision a été prise pour tenir compte de la connaissance qu'ont les communes de leur association : cette proximité semblait plus pertinente.

La présente demande de subvention émane de l'Union des Commerçants et Artisans d'Eyzin-Pinet (UCAEP) à la suite de la soirée du 8 décembre. Les différents retours sont positifs : descente aux flambeaux, spectacle sous le préau, les enfants semblaient ravis.

M. BARDIN confirme les retours positifs et fait état de résultats financiers importants qui ont surpris les organisateurs.

Monsieur le Maire évoque le changement d'emplacement de la manifestation et l'utilisation de la place du village semble être une bonne idée. Peut-être le regroupement tend-il à rendre le tout trop condensé.

Mme PEYTOUD et M. BERTHELET ne sont pas d'accord avec cette dernière affirmation, ils trouvent au contraire que ce regroupement est plus convivial et permet d'assister à plus de choses et de rencontrer plus de personnes.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 500 € à l'UCAEP

COMMUNE D'EYZIN-PINET (38780)

M. BERNARD approuve en évoquant que cette participation montrera l'implication de la commune à cet évènement

Arrivée de Mme MOULA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la subvention de 500 € en faveur de l'union des commerçants et artisans d'Eyzin-Pinet ;

Vote à l'unanimité

Mme PEYTOUD souhaite savoir si VCA donnera également le même montant

Mme SOUCHON lui répond par l'affirmative

M. RONZON trouve cette position plutôt logique

Monsieur le Maire évoque la problématique future de devoir fixer ou estimer une enveloppe

M. BARDIN indique que la nouvelle règle des subventions a été posée en commission et le système proposé par cette dernière.

Mme ERSTER souhaite savoir si une subvention a été attribuée au « petit théâtre »

Mme MOULA lui répond par l'affirmative

Monsieur le Maire rappelle que 2 associations ont reçu une subvention dernièrement : E2SFC (Football) et le petit théâtre.

Mme MOULA rappelle les montants versés (respectivement 250 et 100 €)

M. RONZON estime que ce dynamisme associatif est positif et que sans associations, le village finirait par disparaître.

Monsieur le Maire approuve ces paroles et complète par la sensation que la construction du hangar associatif a également constitué un appel d'air.

Mme MOULA approuve et évoque le souhait de certaines associations de voir construit un complexe sportif.

PERSONNEL COMMUNAL

⇒ CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE POUR 2019

Monsieur le Maire explique au conseil que cette délibération vise essentiellement à régulariser une situation. 26 personnes sont au service de la commune mais ne constituent que 19 Equivalent Temps Plein (ETP). Beaucoup de personnel au périscolaire n'est pas à temps complet.

La commune n'étant pas aisée, les dépenses nécessaires doivent être attribuées au bon endroit.

Monsieur le Maire donne lecture du bilan des accroissement d'activité et rappelle l'obligation du taux d'encadrement pour le périscolaire (1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans).

Monsieur le Maire évoque la difficulté de gérer cet encadrement en fonction des présences : il suffit parfois de quelques enfants supplémentaires pour obliger la présence d'un adulte en plus.

Concernant les saisonniers, en 2018, 3 jeunes ont aidé les services techniques pendant les grandes vacances scolaires.

COMMUNE D'EYZIN-PINET (38780)

Concernant l'administratif, l'emploi pour accroissement d'activité concerne l'agent embauché pour réaliser les interviews et aider à l'alimentation du bulletin municipal.

Tous ces agents sont sous contrats et ces derniers doivent s'appuyer sur une délibération. En l'absence de celle-ci, ces agents ne peuvent pas être rémunérés.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la gestion du personnel est calculée au plus juste

M. BERNARD demande si les heures annoncées sont annuelles

Mme MOULA lui répond que oui même si beaucoup d'agents sont annualisés (ce qui provoque une différence entre les heures hebdomadaire et l'équivalent annuel)

Monsieur le Maire évoque que ces personnes peuvent réaliser des travaux supplémentaires, en ce cas, elles sont rémunérées en heures complémentaires.

Mme MOULA précise que c'est souvent le cas pour répondre à des besoins de remplacement.

Monsieur le Maire revient sur la problématique de la pause méridienne qui demande une présence très importante.

Mme SOUCHON évoque le bilan du périscolaire qui accueille de plus en plus de monde et il est fréquent de servir plus de 160 repas.

Mme MOULA complète cette situation en indiquant qu'en 4 ans, ce sont 70 repas supplémentaire qui sont servis quotidiennement.

Monsieur le Maire évoque les analyses précédentes faites pour le projet de cantine scolaire où, au regard du nombre de présence à la « Maison Baule », l'estimation de 90 ou 100 repas paraissait loin. Les estimations avaient été basées sur 150 repas, par prudence. Ce chiffre a finalement été atteint et les repas restent de qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité au sein des services communaux pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019.

APPROUVE la création d'emplois correspondants pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité en fonction des besoins de chaque service, en définissant un plafond d'emploi pouvant être mobilisés, selon le tableau suivant :

Vote à l'unanimité

VOIRIES ET RESEAUX

⇒ **REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF ENTRE LE SYNDICAT DES EAUX DE L'AMBALLON (SEA) ET LES COMMUNES DE BEAUVOIR-DE-MARC, SAVAS-MEPIN et VILLENEUVE-DE-MARC**

Monsieur le Maire explique que la compétence de l'eau potable a été transférée à l'intercommunalité de « Bièvre Isère » pour une partie des communes adhérentes au SEA. Dès lors ces 3 communes (citées en en-tête) doivent sortir du syndicat.

M. RONZON est étonné compte tenu du fait que l'eau acheminée restera malgré tout la même.

Monsieur le Maire en est conscient mais il s'agit d'une problématique juridique et qu'en conséquence, les communes concernées doivent quitter le syndicat tout en procédant à un transfert

COMMUNE D'EYZIN-PINET (38780)

partiel de l'actif (tuyaux, stations, installations...) à chacune des communes. Celles-ci devront par la suite procéder à un nouveau transfert à destination de l'intercommunalité « Bièvres Isère ».

M. BARDIN évoque un mécanisme complexe sachant que des travaux vont être engagés pour ces 3 communes.

Monsieur le Maire est sceptique sur la réalisation des travaux ou en tout cas le fait qu'ils soient portés par le SEA.

M. MANTEL évoque la possibilité que ces travaux aient été commandés pour renforcer le maillage avant l'obligation de certaines communes de quitter le SEA

MM RONZON et BERNARD évoquent la problématique de l'affermage (la gestion et l'entretien du réseau d'eau pluviale étant confié à la SAUR)

Monsieur le Maire indique que cette question juridique épineuse n'a pas été évoquée et devra être traitée par le SEA.

Aujourd'hui, la commune doit valider le partage et la répartition de l'actif.

M. MANTEL évoque que seulement 7 communes du côté de VCA vont délibérer.

Monsieur le Maire confirme tout en précisant que les communes du côté « Bievres Isère » devront également se prononcer mais sur une autre délibération.

Mme SEYVE souhaite connaître les modalités de répartition. Nombre d'habitant ? Mètre linéaire ?

M. MANTEL explique que le travail a été très compliqué et représente l'équivalent d'une semaine pour les 2 trésoreries impactées ainsi que pour le secrétariat du SEA. En fonction des situations, soit un pourcentage soit du réel (linéaire le plus souvent) ont été appliqués.

Il fallait également prendre en compte l'urgence de réaliser ce travail vu que les délibérations devaient être prises avant le 31 décembre.

M. BARDIN informe le conseil que certaines communes sont dans l'obligation de tenir un conseil municipal extraordinaire pour répondre à cette demande.

Monsieur le Maire expose au conseil les chiffres de répartition validés par les 2 trésoreries.

Arrivée Mme RICHARD

M. RONZON estime que c'est une erreur ne serait-ce qu'en terme de bassin versant. Ces 3 communes devraient être reliées à notre territoire.

Monsieur le Maire évoque l'obligation juridique qui crée ce transfert

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve les modalités de répartition de l'actif et du passif telles que définies en annexe 1 de la présente délibération.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à la majorité

1 abstention (M. RONZON), 13 pour

⇒ **TARIF HORAIRE DE DENEIGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune est parfois dans l'obligation de faire appel à des exploitants agricoles pour participer au déneigement.

Pendant plusieurs années, cette assistance n'a pas été sollicitée, étant donné l'absence de neige, et les prix n'ont pas été revalorisés.

COMMUNE D'EYZIN-PINET (38780)

La dernière réunion, organisée au moment de l'augmentation des prix de l'essence, les participants ont sollicité l'augmentation de la rémunération pour prendre en compte cette augmentation.

Mme SOUCHON indique l'utilité de ces collaborateurs exceptionnels qui réalisent du bon travail sur la commune et permet son déneigement complet

M. RONZON aimerait pouvoir estimer le coût d'une vie ou d'une personne en danger. Il ajoute que cette participation financière semble modeste en comparaison de la sécurité qu'elle apporte aux citoyens et usagers.

Mme PEYTOUD approuve cette remarque et rappelle que le déneigement n'est appelé qu'en fonction du besoin.

M. BERNARD aimerait un retour sur le salage (compte tenu du désistement d'un participant retenu par des obligations professionnelles)

M. MANTEL estime que le titulaire initial devrait finalement pouvoir assurer cette fonction, peut-être plus tardivement, mais qu'un arrangement sera toujours possible

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le tarif applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 pour toutes les interventions de déneigement au taux horaire de 65 €

Vote à l'unanimité

M. RONZON aimerait connaître l'impact au niveau des assurances. Il souhaiterait que la commune s'empare de cette question surtout que ce sont des particuliers qui interviennent sur la voie publique.

M. MANTEL évoque le fait que la commune étant située en zone de plaine, l'assurance n'exige rien de plus mais qu'il n'avait pas encore reçu de réponse pour 2018. Il approuve cette demande.

Monsieur le Maire a appelé tous les collaborateurs à la prudence pour le déneigement.

M. BERNARD se demande si la commune ne pourrait pas saisir le service juridique de VCA sur cette question

Monsieur le Maire approuve

⇒ **SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE (SEDI) TRAVAUX 2019**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que chaque année la commune procède à une tranche de travaux pour moderniser le réseau d'éclairage public : nouvelles armoires, éclairage LED...

Pour terminer cette modernisation, il reste à traiter l'entrée ouest, la RD41 et une partie de la rue des grillons.

M. BERTHELET précise que les travaux de la RD41 côté stade ont été réalisés en 2009 mais doivent être tout de même refait.

Monsieur le Maire explique que cette situation est due à l'utilisation de techniques en fin de vie en 2009.

Le SEDI a procédé à un essai sur la RD41 avec l'installation d'une tête LED et l'abaissement lumineux de 50% la nuit.

M. BERNARD indique avoir effectivement remarqué une différence.

Monsieur le Maire projette le plan résumant les changements. Les mats ne seront pas modifiés, seules les têtes seront échangées.

Pour 30 000 euros de travaux, 16 000 sont pris en charge par le SEDI.

COMMUNE D'EYZIN-PINET (38780)

Il est également prévu de faire venir le chargé d'affaire pour s'assurer qu'il ne reste plus de secteur à moderniser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	30 453 €
Financements externes :	16 362 €
Participation prévisionnelle :	14 090 €

PREND ACTE de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de : 798 €

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de : 13 293 €

Vote à l'unanimité

Avant d'évoquer le dernier point, Monsieur le Maire revient sur une précédente délibération prise le 29 octobre concernant la vente du terrain de la maison Clavel. Une erreur technique s'est glissée dans le texte de la délibération puisqu'il est évoqué la vente du terrain pour 115 000 € TTC alors que le conseil avait validé la vente pour une rentrée d'argent de 115 000 € sans évoquer la TVA. Une délibération corrigée sera adressée prochainement à la sous-préfecture.

⇒ **EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (décision sans délibération)**

Pour donner suite à la demande de Mme SEYVE de procéder à une coupure de l'éclairage public la nuit, Monsieur le Maire a commencé un travail de prospective en ce sens.

La gendarmerie sollicitée a indiqué souhaiter être prévenue préalablement à toute décision.

Monsieur le Maire aimerait une décision de principe du conseil pour connaître l'axe de réflexion et continuer les démarches en ce sens.

Monsieur le Maire informe le conseil que le passage en LED a permis de diminuer les frais d'entretien annuel (hors consommation) de 7 000 à 4 500 €. La consommation a également légèrement diminué :

- 2014 : 12 000 €
- 2015 : 10 500 €
- 2016 : 9 800 €
- 2018 : 10 000 €

Une diminution de la consommation peut être constaté malgré l'augmentation du nombre de points lumineux., y compris pour la mise en valeur de l'église.

Plusieurs élus font état de leur satisfaction devant cet éclairage qui met en valeur un édifice marquant de la commune.

Mme PEYTOUD aimerait savoir s'il est possible de procéder à des diminutions de puissance, 40, 60 % et avoue ne pas arriver à se rendre compte de l'impact lumineux de cette diminution.

Monsieur le Maire indique que la nouvelle technologie permet cette possibilité mais également de procéder à des diminutions/coupures par secteur. C'est déjà le cas aujourd'hui puisque l'église est éteinte après 23h.

COMMUNE D'EYZIN-PINET (38780)

M. RONZON évoque les problèmes de pollution nocturne et les problèmes de santé engendrés. Il considère qu'un éclairage permanent, toute la nuit, n'est pas utile.

Mme SEYVE approuve cette position et évoque également la pollution visuelle.

Plusieurs élus évoquent la possibilité de « retrouver les étoiles », certains font aussi remarquer qu'il ne faut pas créer de disparité dans l'éclairage public et veiller à ne pas éteindre certains endroits au profit d'autres.

M. BARDIN aimerait savoir s'il est possible de procéder à des rotations. Eteindre de 23h à 1h un quartier, puis de 1h à 3h un autre.

Monsieur le Maire avoue que la question n'a pas été posée au SEDI mais que la programmation ne devrait pas empêcher ce système.

Toutefois, Monsieur le Maire aimerait une position plus distinctive sur la volonté de voir éteindre/diminuer l'éclairage public ou non sur tout ou partie de la commune et ne peut pas répondre à toutes les sollicitations expérimentales qui pourront être proposées ultérieurement.

M. BERNARD souhaitait revenir sur la décision de la gendarmerie qui souhaite être informée pour des raisons de sécurité des biens ou de sécurité routière.

Monsieur le Maire lui répond que c'est au sujet de la sécurité des biens.

Mme SEYVE évoque les études contradictoires à ce sujet et qu'il ne semble pas y avoir de corrélation entre augmentation de la délinquance et extinction nocturne de l'éclairage public

Plusieurs élus approuvent cette affirmation et certains rappellent également que les saccages qui ont eu lieu à une période, étaient juste sous un éclairage.

M. BERNARD estime qu'une coupure est de bon sens.

Mme SOUCHON revient sur la proposition de M. BARDIN mais sans parler de coupure par vague, plutôt de diminution

Monsieur le Maire est confiant sur la possibilité de couper de manière variable puisque toutes les armoires sont équipées d'horloges.

Mme PEYTOUD souhaite savoir s'il est plus facile de couper ou de diminuer l'éclairage.

Monsieur le Maire répond que la coupure est plus simple puisqu'elle n'a besoin que d'une horloge alors que pour la diminution : l'équipement doit le permettre. Un avis précis doit être demandé au SEDI mais Monsieur le Maire souhaitait connaître l'avis du conseil avant.

Mme SEYVE indique qu'en matière de pollution et de biodiversité, la coupure est plus importante que la diminution de lumière car cette dernière n'a pas d'impact, ou beaucoup moins, sur ces problématiques.

M. BERNARD souhaite que la commune fasse attention aux modalités de coupure et faire en sorte qu'elles ne finissent pas par coûter plus cher que la situation actuelle

Mme MAGNAN n'a pour l'instant pas d'avis tranché sur cette question mais est curieuse de voir les résultats en fonction d'essais

M. BARDIN revient sur sa proposition qui permettrait justement de faire des essais par quartier.

Monsieur le Maire recentre le débat en rappelant que, pour le moment, la question de la volonté des élus est plus importante que les modalités.

COMMUNE D'EYZIN-PINET (38780)

M. BARDIN est favorable à une coupure de l'éclairage public

M. BERNARD est favorable à une coupure de l'éclairage public

Mme SEYVE est favorable à une coupure de l'éclairage public

Mme PEYTOUD est favorable à une coupure de l'éclairage public mais indique que la communication auprès des habitants sera essentielle pour mener ce projet à bien.

Monsieur le Maire en est conscient et veillera à communiquer le plus possible à ce sujet. En illustration, il évoque l'entrée est où il était proposé d'installer de l'éclairage public dans une impasse conduisant à maisons et lotissement mais aucun des riverains n'en a voulu.

Mme ERSTER est favorable à une coupure de l'éclairage public

M. RONZON est favorable à une coupure de l'éclairage public à condition d'obtenir le consensus de la population

M. VALENCIER est favorable à une coupure de l'éclairage public dans les quartiers mais demande que le centre village reste éclairé

Mme RICHARD est favorable à une diminution de l'intensité

Mme SOUCHON est favorable à une diminution de l'intensité et, en cas d'obstacle technique, favorable à une coupure dans les quartiers et une diminution dans le centre village

Mme PEYTOUD évoque l'éclairage trop important au niveau de la maison de santé

Monsieur le Maire explique travailler dessus et demander l'extinction d'un des projecteurs.

M. BARDIN estime dommage de mettre en valeur des bâtiments et de finalement procéder à des extinctions.

Plusieurs élus estiment qu'à partir d'une certaine heure, il n'y a plus personne pour admirer les bâtiments.

M. MANTEL est favorable à une diminution de l'intensité

Mme MOULA est favorable à une coupure de l'éclairage public

Monsieur le Maire est favorable à une diminution dans les artères principales du centre village et à une coupure de l'éclairage public dans tous les autres cas

Mme MOULA à ce sujet aimerait conserver l'éclairage au niveau de la salle polyvalente compte tenu des manifestations.

Monsieur le Maire donne la parole à une personne du public

Cette citoyenne est favorable à l'idée de coupure de l'éclairage et insiste sur les possibilités de communication active et pédagogique auprès des habitants. Particulièrement auprès des personnes peu ou pas sensibilisées à la question.

Elle évoque la possibilité d'organiser des promenades nocturnes après extinction avec un détecteur de chauve-souris (ultra-son), plus particulièrement auprès des enfants, pour montrer la vie existante sans lumière.

Monsieur le Maire remercie cette participation et, au vu du tour de table, contactera le SEDI pour connaître les possibilités en matière de diminution/coupure de l'éclairage public.

Mme SEYVE indique au conseil qu'une procédure similaire a été réalisée à Beauvoir-de-Marc, quartier par quartier, avec beaucoup de communication auprès des habitants. Finalement, beaucoup de retours positifs sont relevés.

M. RONZON évoque un bon projet

Monsieur le Maire remercie les élus.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire procède à la projection des derniers permis de construire déposés

Monsieur le Maire revient sur le réseau chaleur qui n'est malheureusement pas très efficace pour l'instant. La puissance n'est pas encore optimisée et les écoles se plaignent. Les travaux de plomberie sont terminés, l'électricité est achevée mais des problèmes demeurent.

Reste à mettre en place les calorifuges (isolation autour des tuyaux et de certains éléments) et tout le monde reste confiant sur le bon fonctionnement du réseau une fois les réglages effectués.

Une nouvelle réunion de chantier se tiendra vendredi.

Mme MOULA fait remarquer la chance d'avoir connu un automne clément.

Monsieur le Maire revient sur le béton désactivé au niveau des écoles qui a été refait et avec la bonne teinte.

Mme ERSTER évoque les endroits écaillés à ce sujet

Monsieur le Maire informe être au courant et qu'il l'évoquera lors de la prochaine réunion

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a décidé de changer d'opérateur téléphonique pour les différents sites communaux. Le nouvel opérateur sera LINKT.

L'économie estimée est de 5 000 € par an.

Cette décision fait suite à la fin de contrat des précédentes autocoms qui constituaient une ancienne génération et il n'y avait que peu de candidats pour proposer un remplacement.

Théoriquement, le débit internet devrait augmenter.

Monsieur le Maire souhaite évoquer l'apéritif de nouvelle année des commerçants et connaître l'avis des élus sur son maintien.

Mme MOULA évoque l'arrivée de 2 nouveaux commerçants.

M. BERNARD souhaite son maintien vu cette arrivée.

M. MANTEL rappelle que le conseil vient de voter une subvention pour l'UCAEP et que cet apéritif irait dans le même sens.

Monsieur le Maire informe le conseil que le bar « chez Morgane » a été vendu et que l'exploitant arrête dimanche. Les nouveaux exploitants démarrent leur activité le 4 janvier.

Mme ERSTER souhaite savoir s'ils vont continuer l'activité bar et restaurant

Monsieur le Maire confirme

COMMUNE D'EYZIN-PINET (38780)

M. BERNARD espère que cette arrivée va redynamiser le centre village.

M. MANTEL estime que les commerçants étaient bien présents le 8 décembre.

Monsieur le Maire souhaite connaître la décision finale des élus sur le maintien de cette cérémonie

Les élus confirment le maintien

Monsieur le Maire souhaite également connaître l'avis du conseil sur le maintien de la fête des mères.

Il n'y avait que peu de présence l'année dernière puisque 17 mères étaient invitées mais seulement 3 sont venues.

M. BERNARD se demande s'il ne serait pas judicieux de changer la date.

Mme SOUCHON lui rappelle qu'elle a déjà été changée de dimanche à samedi et, qu'en plus, cette année, la fête des mères tombe le jour des élections européennes.

Pour Monsieur le Maire, afin de faire venir les parents, il faut réussir à faire venir les enfants et qu'en ce cas il faut mobiliser les instituteurs.

Madame SOUCHON évoque le fait que les instituteurs n'habitent plus à proximité et qu'ils ne vont pas se déplacer pour une courte cérémonie.

M. RONZON souhaite savoir si un élu a une proposition d'amélioration

Mme PEYTOUD évoque l'existence d'une cérémonie similaire à Moidieu le samedi matin mais elle semble être associée à quelque chose d'autre.

En l'absence de proposition affirmée, le débat est remis au mois de janvier

Monsieur le Maire revient sur les vœux du Maire qui constituent beaucoup de travail et compte sur la disponibilité de tous les élus.

M. BERNARD estime que faire les vœux le dimanche matin est plutôt rare (6 communes font pareil sur les 30 de l'intercommunalité)

Monsieur le Maire indique que la date a déjà été annoncée.

A ce sujet, Monsieur le Maire a envoyé l'ensemble des dates des vœux de l'ensemble des communes à tous les élus. Un clip vidéo sera projeté pour présenter Vienne Condrieu Agglomération. C'est Mme MOREL qui représentera l'agglomération cette année à Eyzin-Pinet.

M. RONZON évoque la belle cérémonie de l'année dernière.

Mme SOUCHON souhaite qu'on invite les bacheliers.

Mme RICHARD se demande s'il ne serait pas bien d'inviter les sportifs remarquables

Monsieur le Maire approuve surtout concernant le vice-champion du monde.

Monsieur le Maire souhaite connaître la position des élus concernant une barrière route des Crez. Une habitante aimerait la supprimer pour pouvoir se garer.

Monsieur le Maire projette les photos de la barrière en question et indique que cette barrière protège un cheminement piéton.

Pour Mme MAGNAN, si la commune accepte cette demande, tout le monde voudra la même chose.

L'ensemble du conseil est d'accord pour rejeter cette demande.

COMMUNE D'EYZIN-PINET (38780)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une personne a montré son intérêt pour l'acquisition d'un terrain appartenant à la commune à Chaumont. Ce terrain accueillait une cuve à goudron.

La question se pose de la pollution du sol.

Un nettoyage a déjà commencé et une analyse de sol commandé.

Le terrain fait 1200 m² et une expertise a été demandée aux services des domaines pour avoir une estimation.

Mme ERSTER souhaite savoir si cette personne est eyzinoise.

Monsieur le Maire lui répond que la famille de cette personne est bien eyzinoise mais originaire d'Estrablin.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. MANTEL concernant les problèmes d'éclairage du stade municipal.

Cet éclairage est tombé en panne 2 fois en peu de temps. Des travaux d'urgence ont déjà été commandés pour permettre au club de foot de jouer.

Pour garantir un bon fonctionnement sur la durée, 2 choix sont proposés :

- 7 000 € pour reprendre l'équipement actuel avec nouvelles ampoules et platines
- 32 000 € pour tout passer en LED

M. RONZON demande depuis quand cet éclairage est installé.

Monsieur le Maire lui répond que les 2 mats proches du village ont été installés en 1994 mais que les autres datent de 2002 et 2005. M. BERNARD confirme ces dates.

Mme SEYVE souhaite savoir s'il existe une programmation

Monsieur le Maire lui répond que l'éclairage est purement manuel et n'est allumé qu'en cas de besoin.

M. BARDIN souhaite savoir si ces travaux sont indispensables

Monsieur le Maire lui confirme qu'il n'est plus possible de faire autrement.

M. BERNARD évoque le fait que le plus important est que le terrain puisse être utilisé

Mme PEYTOUD confirme en évoquant le fait que des parents extérieurs à la commune et accompagnant leurs enfants profitent du voyage au club pour faire des courses à Eyzin.

Le passage au tout LED pourrait permettre une économie d'un peu moins de 1 000 € par an.

Compte tenu du prix et de la faible économie, les élus privilégient la première solution à 7 000 €.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire fait le point sur les différentes réunions intercommunales auxquelles il a participé.

VCA va participer au financement d'Agrométhà à hauteur de 185 000 €, les autres sources de subvention vont être : la région, le département et l'Europe.

La commune aimerait qu'un membre du conseil municipal ait un siège au conseil d'administration d'Agrométhà considérant que cette installation sera réalisée sur le territoire communal.

Un courrier sera adressé en ce sens.

M. RONZON est favorable à cette volonté. Même si la gouvernance sera à discuter, il lui semble normal que la commune d'implantation soit conviée.

Monsieur le maire évoque un bon projet et surtout bien vendu en matière de communication.

Mme PEYTOUD confirme la très bonne communication.

Pour Monsieur le Maire, les habitants ne semblent plus avoir peur d'un projet qui va dans le sens de l'histoire.

COMMUNE D'EYZIN-PINET (38780)

M. RONZON est confiant pour la suite du projet surtout que de nouveaux partenaires ont montré leur intérêt.

Monsieur le Maire évoque l'acquisition d'un site logistique acquis par VCA permettant une intermodalité entre les réseaux routiers, ferrés et fluviaux. Logistirail est déjà intéressé pour occuper le site.

VCA va investir pour refaire le bâtiment et l'agrandir.

Concernant l'espace Saint Germain, le musée de la draperie va être transféré dans Vienne et à la place sera construit un parking automobile « silo ».

En effet, se garer devient trop difficile à l'espace Saint Germain.

Mme SEYVE souhaite connaître le nombre de place projetées.

Monsieur le Maire évoque le nombre de 350 à 400 emplacements.

M. BARDIN, membre de la commission économique, confirme ce chiffre mais indique que quasiment tous les emplacements sont déjà réservés.

En effet, Monsieur le Maire informe le conseil que ces places vont être vendues à des entreprises qui les mettront à disposition de leur personnel ou de leurs clients.

Beaucoup d'élus trouvent le projet intéressant

Monsieur le Maire évoque le projet d'extension de la halte fluviale de Vienne pouvant accueillir 2 bateaux de 130m de long. Il est projeté de tirer l'électricité pour éviter aux bateaux de laisser tourner leurs moteurs pour produire cette électricité ce qui provoquait pollution environnementale et sonore.

M. RONZON informe le conseil qu'il a été évoqué la possibilité que le biogaz d'Agrométha serve aux péniches.

Monsieur le Maire informe le conseil que la nouvelle aide aux commerçants se met en place et remplacera le FISAC qui arrive en fin de vie.

Comme prévu, si la commune participe à la subvention, la région et VCA participeront également.

En revanche, le fléchage et l'assiette ont été modifiés. Le plancher des travaux subventionnables est de 10 000 € et le plafond fixé à 20 000 €

Monsieur le Maire évoque le dispositif « goûters à la récré » mais qu'il est compliqué de mettre en œuvre.

Mme PEYTOUD informe que la rive droite (Condrieu) le fait depuis longtemps et faisait appel à 3 producteurs locaux.

Pour la rive gauche, il était projeté de prendre des fruits à l'association « Récolter » mais c'est compliqué de faire un marché unique commun pour l'ensemble des 30 communes.

Départ de M. BERTHELET

Monsieur le Maire informe le conseil que l'ancien bâtiment de l'agglomération de Condrieu va être transformé en maison de service.

Monsieur le Maire informe le conseil que le syndicat des 4 vallées (Créé en 1975, le Syndicat Rivières des 4 Vallées (Riv4Val) est une structure publique qui regroupe trois intercommunalités dans l'objectif d'une gestion globale, concertée et équilibrée des rivières et des milieux aquatiques sur le bassin versant) va être remplacé par un autre syndicat plus grand nommé SIRA. Il regroupera un autre syndicat et accueillera un représentant du département.

Les délégués communaux ne feront plus partie de ce syndicat et seront remplacés par des représentants intercommunaux.

M. RONZON est soucieux devant le remplacement d'un syndicat modeste par un autre apparaissant trop grand.

Monsieur le Maire approuve mais le département est favorable à cette modification. Jusqu'à présent, les aides départementales étaient plus orientées vers le bassin Grenoblois mais la mise en place de quelques 4 ou 5 gros syndicats, dans lesquels feront partie le département, devraient permettre une meilleure répartition des aides.

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a réceptionné 80 boîtes d'ampoules LED. Il est proposé de les mettre à disposition du CCAS qui pourra les distribuer aux familles les plus modestes.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un séminaire a été organisé par VCA avec le personnel communal ce qui a permis à tous de faire connaissance et de connaître les services de l'intercommunalité.

M. BARDIN revient sur la commission économique.

Beaucoup de travaux sont prévus sur le territoire pour les entrepreneurs.

Il est prévu qu'une importante société s'implante à Chasse-sur-Rhône.

Mme MOULA revient sur la commission petite enfance.

La commission souhaite une meilleure maîtrise des crèches privées qui accaparent le travail des assistantes maternelles. La situation est telle que certaines sont désormais au chômage dans certains secteurs. Situation confirmée par Mme MAGNAN.

Pour M. RONZON c'est le métier qui évolue.

Monsieur le Maire estime que l'un des facteurs de cette situation peut également être les assistantes maternelles elles-mêmes puisqu'elles sont parfois trop exigeantes : obligation de récupérer ses enfants à une certaine heure, parfois assez tôt, pas disponibles certains jours ou en cas de maladie. L'idée est de regrouper les assistantes maternelles dans des maisons.

La petite enfance représente un gros contingent.

Mme MOULA indique que certaines parties du territoire sont surdotées en termes de crèches.

Mme PEYTOUD évoque la future micro crèche de Moidieu

Mme MOULA confirme, cet établissement devrait rassembler 4 agents.

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a été sollicitée pour l'implantation d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) mais qu'il n'existait pas de bâtiment disponible.

A ce sujet, M. BARDIN évoque l'ancien pensionnat.

COMMUNE D'EYZIN-PINET (38780)

Monsieur le Maire répond que le pensionnat était initialement prévu à la vente mais finalement des travaux ont été réalisés. Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le classement du terrain et son implantation, il semblait difficile de modifier la destination (usage qui peut en être fait) du bâtiment.

Toutefois, tout aménagement semble compliqué. Le bâtiment n'est plus aux normes, il est à proximité de la salle polyvalente et d'une rivière.

QUESTIONS DIVERSES

Mme SOUCHON rappelle que la cérémonie des vœux au personnel est prévue le 21 décembre.

Il est rappelé à chaque élu de penser à prendre son colis pour les personnes âgées.

Prochaine réunion du conseil municipal

21 ou 23 janvier 2019 à 19h30.

Séance levée à 22h30.
